

# Doctorat en musique, option Direction d'orchestre

FACULTÉ DE MUSIQUE

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 3-606-1-0






**CYCLE** Cycles supérieurs

**TITRE OFFICIEL** Doctorat en musique, option direction d'orchestre (D. Mus.)

**TYPE** Doctorat en musique (D. Mus.)

**CRÉDITS** 90 crédits

**MODALITÉ** Sans mémoire ou thèse

-  **Admission à l'automne**
-  **Cours de jour**
-  **Offert au campus de Montréal**
-  **Temps plein**
-  **Demi-temps**

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Arnaud Vaillant 514 343-7998  
arnaud.vailland@umontreal.ca

## Présentation

### Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

### Règlements

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales ([www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes\\_superieuresPostdoc.html](http://www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html)) et par les dispositions suivantes :

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus, option direction d'orchestre, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- Sera convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). le programme de l'audition, accompagné des Études supérieures et postdoctorales;
- Sera convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire;
- Se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme.
- L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.
- Être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. À défaut, il doit obligatoirement présenter les résultats d'un test de français langue étrangère reconnu par l'Université de Montréal <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>. L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme. Pour être définitivement admis, l'étudiant aura l'obligation de présenter, avant la fin du 2e trimestre de scolarité, un résultat correspondant minimalement au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

#### Remarque:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: [ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/](https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/)

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

### Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

#### Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> février 2023
- **Automne 2024:** Du 15 août 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024

#### Hiver

- **Hiver 2024:** Du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023

### Structure du programme (3-606-1-0)

Version 00 (H19)

Le doctorat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

#### SEGMENT 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat), 3 crédits à option de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures et 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit: 12 crédits pour un récital de 1ère année, 12 crédits pour un récital de 2e année et 36 crédits pour le récital final.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 7383	Outils de direction	3.0J	MUI 7382A	Atelier de direction 1	2.0J
MUI 7380A	Tutorat en direction d'orchestre 1	4.0	MUI 7382B	Atelier de direction 2	2.0J
MUI 7380B	Tutorat en direction d'orchestre 2	4.0	MUI 7382C	Atelier de direction 3	2.0J
MUI 7380C	Tutorat en direction d'orchestre 3	4.0	MUI 7382D	Atelier de direction 4	2.0J
MUI 7380D	Tutorat en direction d'orchestre 4	4.0			

#### Bloc 70B Tutorat

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
EMU 7310	Technique de direction	1.0J	MIN 6949	Préparation aux auditions d'orchestre	3.0
EMU 7312	Technique de direction – étude de la partition	2.0J	MIN 6957	Outils d'analyse avancés pour interprètes	3.0J
MIN 6948	Démarche artistique en interprétation musicale	3.0	MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0J

**Bloc 70C**

Obligatoire - 60 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.	COURS	TITRE	CR. H.
MIN 7945	Examen général de doctorat	0.0	MIN 7969	Récital de deuxième année	12.0
MIN 7968	Récital de première année	12.0	MIN 7970	Récital final	36.0

## Aperçu des expertises de recherche

### Groupe de recherche

L'observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM) comprend plusieurs laboratoires de recherche : <http://oicrm.org/>

En savoir plus : <http://www.musique.umontreal.ca/recherche/recherche.html>

## Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

## Répertoire des thèses et mémoires

## Actualités sur la recherche